Décembre 2023

BULLETIN MUNICIPAL

CALIGNAC

Photo de madame le Maire prise dans la salle du conseil à l'occasion de son élection.

Le mot de Madame le Maire

Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,

Depuis mon élection le 20/10/2023 en tant que Maire de Calignac, je prends peu à peu mes fonctions avec l'ensemble des conseillers municipaux.
Comme vous le savez et nous vous l'avions expliqué lors du dernier bulletin municipal, l'ensemble des citoyens calignacais a été appelé à voter pour élire les deux conseillers municipaux manquants afin d'élire votre futur maire.
Nous remercions les personnes qui se sont déplacées, grâce à elles, Mme LEMAIRE Sandra et Mme NEVEU Christine ont rejoint le conseil municipal.
Suite à ces élections, le conseil municipal s'est tenu le vendredi 20 octobre 2023 afin d'élire à bulletin secret le maire et ses adjoints :

- Maire de Calignac : Madame Stéphanie DAVID
- 1er Adjoint : Madame Danielle OLLIVIER
- 2ème Adjoint : Monsieur Bruno ARCHER

Les commissions ont été redistribuées entre les différents membres du conseil municipal (cf organigramme ci-joint).

Au sommaire :

- Page 2 : Le nouvel organigramme municipal
- Page 3 : Un jour… deux portraits :

  Les nouvelles conseillères municipales
- Page 4 : Un jour… un monument :

  L'Église paroissiale Saint-Étienne
- Page 5 : Quelques dates clés
- Page 6 : Zoom sur le traitement des déchets et les derniers travaux effectués
- Page 7 : Une page ludique, à vous de jouer !
- Page 8 : Informations utiles

Comme vous avez pu le constater, le traitement des déchets a évolué. A la demande du Smictom, des nouveaux containers ont été installés pour la collecte des ordures ménagères. Nous vous remercions de respecter ce lieu, nous vous rappelons que la déchetterie se situe à 5 minutes du village, de ce fait pour les encombrants, merci d'aller les déposer directement sur place plutôt que d'effectuer des dépôts sauvages.
Je reste à votre disposition sur rendez-vous, le mardi de 17h à 19h et le jeudi de 14h à 17h.
Je me joins au conseil municipal pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année, profitez de vos familles et de vos proches. Nous vous donnons rendez-vous le 14 Janvier 2024 à 11 heures, à la salle polyvalente François Valay pour la cérémonie des vœux de la municipalité.

Bien à vous,

Le Maire
DAVID Stéphanie

Organigramme Municipal

MAIRE
Mme Stéphanie DAVID

Secrétaire de Mairie
Mme Élisa LAGIER

Ordonnateur finances locales
Mme Stéphanie DAVID

Commission Finances locales/Gestion du Personnel
Mme Stéphanie DAVID
M. Patrice LACOR
Mme Sandrine GEORGE
Mme Danielle OLLIVIER
M. Bruno ARCHER

Commission Outils de Communication/Information
M. Bruno ARCHER
Mme Sandra LEMAIRE
M. Patrice LACOR
M. Jérôme ALLEARD
Mme Christine NEVEU
Mme Sandrine GEORGE

Commission Sécurité-PCS
Mme Stéphanie DAVID
Mme Hélène MARION
M. Patrice LACOR

1ère adjointe
Pôle Service à la Population et Affaires Générales
Mme Danielle OLLIVIER

Service à la Population
Mme Sandrine GEORGE
M. Jérôme ALLEARD

Commission Affaires Sociales et Santé
Mme Danielle OLLIVIER
Mme Sandrine GEORGE

Commission Affaires Culturelles/Jeunesse/Sports
Mme Sandra LEMAIRE
M. Jérôme ALLEARD

Affaire Scolaires/petite enfance
M. Jérôme ALLEARD
Mme Sandra LEMAIRE
Mme Hélène MARION

2è adjoint
Pôle Technique
M. Bruno ARCHER

Commission Bâtiments-Illuminations
Urbanisme-Réseaux-Voirie
M. Yannick SEMPE
M. Patrice LACOR
M. Bruno ARCHER
M. Serge LAGOURGUE

Commission Cimetière
Mme Danielle OLLIVIER
M. Bruno ARCHER
Mme Sandrine GEORGE

Commission Espaces verts-Environnement
Mme Danielle OLLIVIER
M. Bruno ARCHER
M. Yannick SEMPE

Commission salles municipales
M. Patrice LACOR
M. Yannick SEMPE
M. Jérôme ALLEARD
Mme Stéphanie DAVID

Un jour … deux portraits :

Les nouvelles conseillères municipales

Lors des élections municipales nous ont rejoints 2 conseillères municipales dont voici le portrait :

---------- SANDRA LEMAIRE

38 ans, résidant au 119, chemin de Ronde

Originaire du Pas de Calais, j'ai quitté ma région d'origine pour gagner en qualité de vie et j'ai trouvé du travail en tant qu'assistante des ventes export au sein de la société optimum (fabricant de portes de placard au Passage d'Agen).

Parent d'un enfant de 10 ans, je me suis investie dès mon arrivée à Calignac en 2020 jusqu'à juin dernier en tant que trésorière et membre active de l'association des parents d'élèves Calignac Espiens le Saumont.

Conseillère municipale dans mon ancien village de 150 habitants, j'ai naturellement choisi de me présenter lors de l'élection municipale partielle d'octobre. Je souhaite en effet m'investir dans ce village dans lequel je me sens bien.
Je suis également active au sein du comité de jumelage Agen-Dinslaken et je fais de la gymnastique volontaire à Nérac, j'y trouve ainsi mon équilibre mental et physique.

---------- CHRISTINE NEVEU

59 ans, résidant route de la grangette

Originaire de l'Oise, j'ai quitté ma région pour raisons professionnelles.

Actuellement, je suis cadre, chargée de développement dans le tourisme associatif, organisations de séjours et gestionnaire de structures d'accueil pour l'accueil d'enfants en colonies de vacances.

Agenaise d'abord lors de mon arrivée dans le département en 2014 puis calignacaise depuis 2017, je me suis présentée comme Conseillère Municipale ; étant déjà impliquée depuis les dernières élections municipales, cela allait de soi. Merci de m'avoir accordé votre confiance !

Un jour … un monument :

L'Église paroissiale Saint-Étienne

Elle est au centre du village et a remplacé, selon certains auteurs, une chapelle dépendant d'un château érigé au Moyen Âge et aujourd'hui disparu.

Elle a été consacrée à Saint-Étienne, considéré comme le premier martyr de la chrétienté.

Sous l'Ancien Régime, la paroisse de Calignac dépendait du diocèse de Condom. C'est en 1803, après le concordat de 1801 – un traité signé entre la République française et le Saint-Siège qui règle les relations entre la France et l'Église catholique – qu'elle est rattachée au diocèse d'Agen.

L'on trouve trace dans les archives communales de nombreuses indications concernant des réparations à effectuer dans cette église (le presbytère est également en mauvais état). En 1842, l'architecte Gustave Bourrières l'a décrit ainsi : « Église sans cachet artistique…tout caractère manque soit dans l'ensemble, soit dans les détails. Elle est formée de différentes constructions appartenant à différents âges, je ne dis pas différents styles, car il ne s'en remarque aucun de spécial. »

Menaçant ruine, « cette église est interdite par ordonnance épiscopale du mois d'août 1844 ». A cette date, la paroisse comportait « 742 âmes, 682 catholiques et 60 protestants. » La municipalité avait pris les devants et souhaité la reconstruire. Un premier projet de « G. Bourrières, architecte du département » est refusé en 1842. Un « second projet moins onéreux » est refusé l'année suivante. L'église est finalement reconstruite entre 1847 et 1851 sur des plans de J.B. Lafargue, architecte à Bordeaux, par Taillarda fils, maçon à Nérac. Un « cahier des charges de cette construction » est établi. Il comporte pas moins de 31 articles et indique notamment que la construction de l'édifice devra durer deux ans.

L'église n'est en fait achevée qu'en 1851. Dès 1857, le conseil municipal est invité à voter « les ressources nécessaires pour fermer les gouttières de l'église. » En 1898, le bâtiment est dans « un état de délabrement » !

Heureusement qu'au XXe siècle la municipalité, qui depuis **la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905** est propriétaire du bâtiment, trouvera les ressources nécessaires pour entretenir l'édifice.

François Frimaudeau
Historien

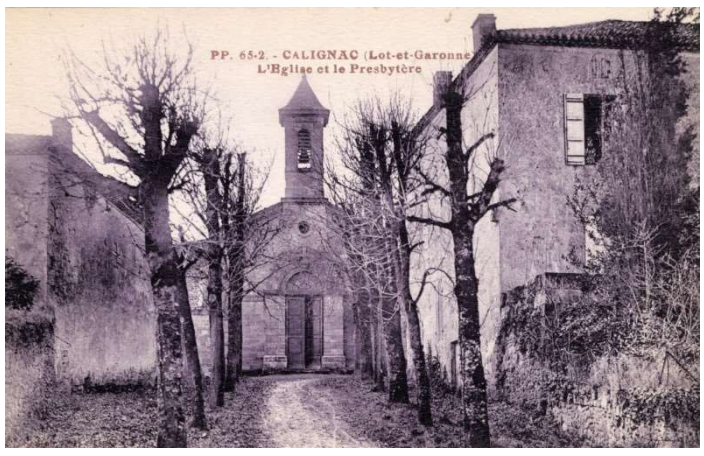

Une carte postale de l'église paroissiale au début du XXe siècle

Quelques dates clés

le 4 septembre 2023
la rentrée des classes

C'est la rentrée des classes dans l'école Alban Cassagnabère pour 39 jeunes enfants et leurs parents, heureux de se retrouver après ces 2 mois de vacances, un jour attendu ou redouté, surtout pour les nouveaux, heureusement, Olivia et Marina ont répondu présent.

A noter l'arrivée du nouveau chef de cuisine Michael, qui a remplacé Jacqueline à qui nous souhaitons une agréable retraite bien méritée.

La cérémonie du 11 novembre

En cette matinée agréable a été commémoré comme chaque année l'armistice du 11 novembre, première cérémonie orchestrée par notre nouveau Maire en la présence du conseil municipal, du porte-drapeau M. Baradat, des représentants du comité des fêtes, de quelques habitants et enfants et sous les notes de l'Union Musicale Néracaise. Cette cérémonie a été clôturée par l'habituel apéritif dans la salle polyvalente.

Bienvenue à :

Livio JULIENNE MAGOGA née le 3 octobre 2023

Ils se sont dit oui

Axel LE BRIS et Manon COMPERE le 4 novembre 2023

Ils nous ont quittés

Jean SANSAN le 21 août 2023

Aimée CAILLAU née MAZIN le 22 octobre 2023

Laure REINHARD née WISSE le 25 octobre 2023

Jean-Pierre SERRE le 3 novembre 2023

A noter :
la cérémonie des vœux du Maire
aura lieu de 14/01/2024 à 11 heures

Zoom sur le traitement des déchets et les derniers travaux effectués

Pour rappel, il n'y a désormais plus qu'un point de dépôt unique pour tout le village de Calignac et les sacs d'ordures ménagères ne doivent pas dépasser 50 litres.
Merci de faire preuve de civisme et de respecter ce lieu.
Nous avons déjà constaté quelques écarts.

Quelques travaux ont été réalisés dernièrement sur la commune

Réfection des enrobés autour de l'église

Réfection du lavoir route de fieux

Plaque chemin de ronde

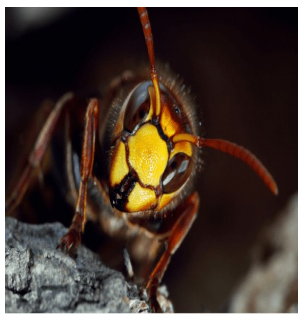

Marre des frelons asiatiques ? C'est le moment de les piéger ! Voici un exemple de piège :

1/3 de vin blanc, 1/3 de bière, 1/3 de sirop de fraise, un cocktail fatal qui attire le frelon asiatique.
Il suffit de le verser dans une bouteille en plastique percée d'un trou pour laisser passer le frelon.

Et si on jouait ?

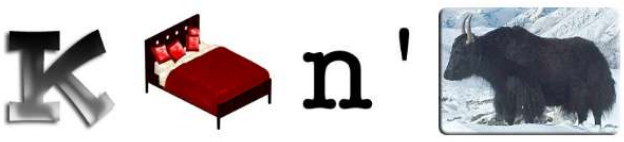

Alors, avez-vous trouvé la réponse à ce rébus ?

UN COLORIAGE

UN MOT CROISE

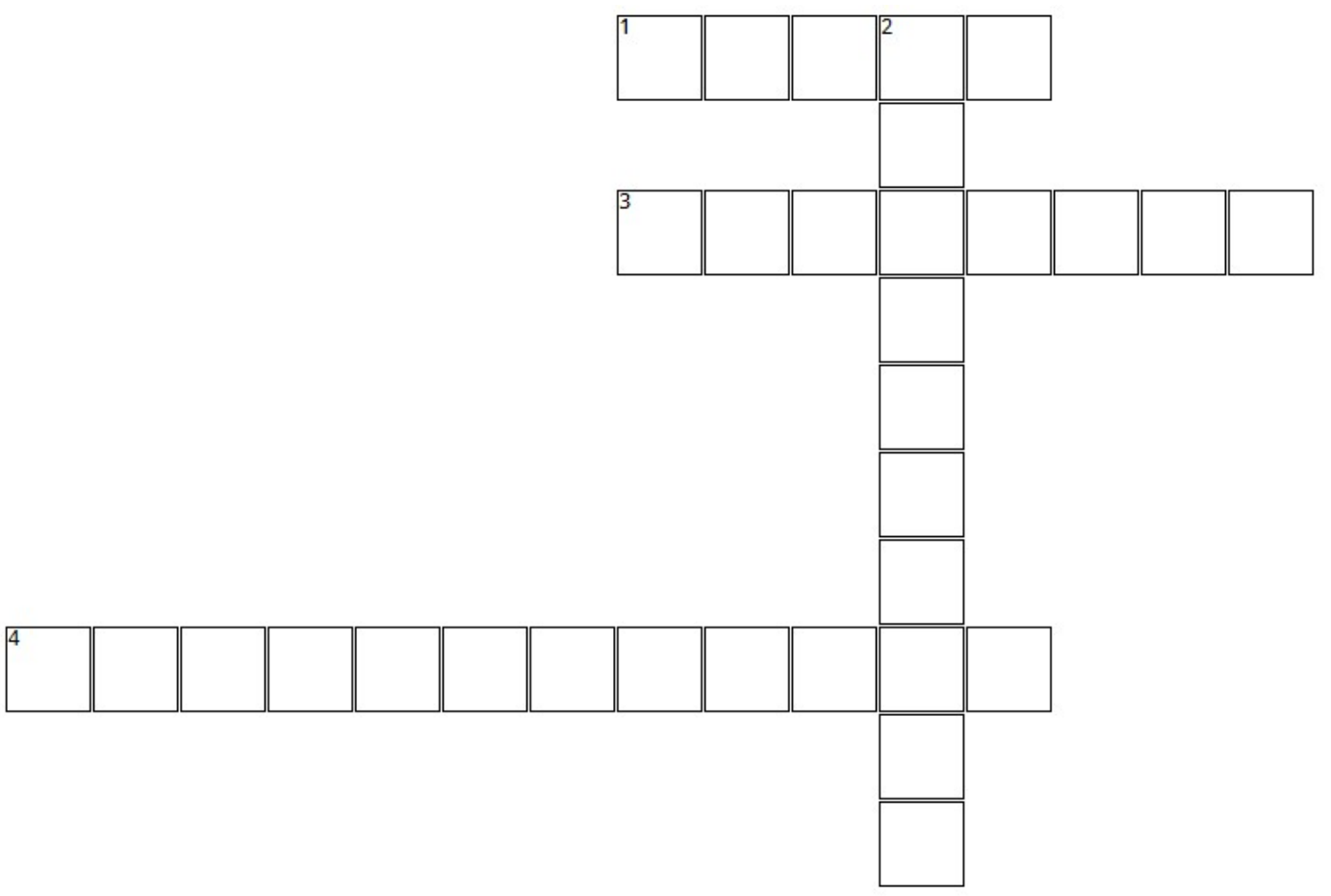

Horizontal

1. LE NOM DE FAMILLE DE MADAME LE MAIRE
3. LE JOUR DE LA CEREMONIE DES VOEUX DU MAIRE
4. LA NOUVELLE DENOMINATION DE L ECOLE

Vertical

2. UNE APPLICATION POUR ETRE TENUS AU COURANT

INFORMATIONS UTILES

Vous connaissez déjà l'épicerie/bar « la Concade » et le camion ambulant « passion pizza ».

Vous trouverez désormais la boucherie Ollivier devant la salle polyvalente le vendredi matin de 8h à 12h30.

La Bibliothèque « le kiosque » est ouverte aux horaires de la mairie, venez nous rendre visite !

La salle polyvalente a fait l'objet d'un check up de la part de l'équipe municipale en vue de l'élaboration d'un nouveau Règlement.

Vous souhaitez être tenus informés des événements et associations, organismes présents à Calignac et dans l'albret ?

Consultez notre Site Internet
https://mairiecalignac.sitew.fr/
Et celui d'Albret Communauté:
https://www.albretcommunaute.fr/

Rejoignez-nous sur la page facebook de la commune « Mairie de Calignac ».

Panneau Pocket : il s'agit d'une application entièrement gratuite à télécharger sur votre téléphone. Nous y mettons des informations afin que vous soyez informés instantanément des actualités du village.

Intramuros : installez gratuitement l'application permettant de visualiser les associations, organismes, présentes sur la commune et aux alentours.

Photo de la Mairie prise à l'occasion des fêtes de Calignac

Notre secrétaire de Mairie Elisa vous accueille aux horaires d'ouverture suivants :

- Lundi de 14h à 17h
- Mardi de 17h à 19h
- Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Elle est également joignable par téléphone et mail : 05.53.97.13.89
mairie.calignac@orange.fr

Madame le Maire est à votre disposition sur rendez-vous, le mardi de 17h à 19h et le jeudi de 14h à 17h.

Numéro d'astreinte : 06.81.80.12.58 (en cas d'urgence)

Souhaitant que ce bulletin soit l'occasion pour nous de revisiter le passé du village, nous vous sollicitons pour le prêt de photos anciennes de Calignac ou l'apport d'anecdotes sur des personnages ayant marqué la commune.

Vous souhaitez mettre en avant une association locale ou une passion ? Revenez vers nous et nous en parlerons peut-être dans un prochain bulletin municipal ou sur une de nos applications !

Nous vous souhaitons par avance de très bonnes fêtes de fin d'année !